

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2023-2024

04 OCTOBRE 2023

PROJET DE DÉCRET¹

INTRODUISANT LE CODE DE LA JUSTICE COMMUNAUTAIRE

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

¹ Voir doc. 583 (2022-2023) n°1 à n°3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert	3
2	Amendement n°2 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert	3
3	Amendement n°3 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert	3
4	Amendement n°4 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert	3
5	Amendement n°5 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert	4
6	Amendement n°6 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert	4

1 Amendement n°1 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert

A l'article IV.7, §2., remplacer les mots « à l'alinéa 1er » par les mots « au paragraphe 1er ».

Justification

Le renvoi visé à l'article IV.7, §2 doit viser le paragraphe 1er de l'article IV.7 et non l'alinéa 1er comme indiqué.

2 Amendement n°2 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert

A l'article V. 1er. 5°, remplacer les mots « tel que visé au titre 5 » par les mots « tel que visé au titre 5, chapitre 1er ».

Justification

L'horaire standard est d'application dans le cadre de l'élaboration du programme-horaire de surveillance électronique pour les auteurs condamnés à une ou plusieurs peines privatives de liberté de trois ans ou moins, tel que visé au chapitre 1er du titre 5. Il convient dès lors d'exclure du renvoi prévu à l'article V.1er.5°, qui définit l'horaire standard, le chapitre 2 du titre 5 qui concerne les peines de plus de trois ans, et le chapitre 3 du titre 5 qui concerne la gestion des incidents.

3 Amendement n°3 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert

A l'article VI.4. §2, ajouter les mots « paragraphe 1er » avant les renvois « 1°, d) et e) » et « 2°, h), à k) ».

Justification

Les renvois doivent être complétés afin de viser le paragraphe 1er de l'article VI.4 §2.

4 Amendement n°4 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert

A l'article VI.6, les mots « Les données visées à l'article VI.4, §§1er, 2°, et 2, 1° et 2° » sont remplacés par les mots « Les données visées à l'article VI.4, §1er, 2° et à l'article VI.5, §1er, 1° et 2° ».

Justification

Il s'agit d'une correction de l'article auquel il est renvoyé et qui vise les catégories de données personnelles susceptibles d'être traitées dans le cadre du traitement relatif à l'accompagnement personnalisé offert aux personnes directement concernées par les radicalismes et extrémismes violents.

5 Amendement n°5 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert

A l'article VII.18.§1er, les modifications suivantes sont apportées :

- compléter l'alinéa 1er par les mots « , et ce, à partir du 1er janvier 2024. » ;
- supprimer le deuxième alinéa.

Justification

Les termes « Le premier sextennat commence le 1er janvier 2018 et se termine le 31 décembre 2023 » ont été repris du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables mais ils n'ont plus lieu d'être dans le présent décret qui entre en vigueur le 1er janvier 2024.

Par souci de clarté, il est précisé que le prochain sextennat commence le 1er janvier 2024.

6 Amendement n°6 déposé par M. Nicolas Tzanetatos, M. Eddy Fontaine, M. Laurent Heyvaert

A l'article VIII.10

- au § 1er, alinéa 3, remplacer les mots « à l'alinéa 3 » par les mots « à l'alinéa 2 » ;
- aux §§ 3 et 5, ajouter les mots « alinéa 1er », avant le renvoi au « 1° » ;
- au § 6, ajouter les mots « alinéa 1er » après les mots « paragraphe 2 » ;
- au § 7, remplacer les mots « aux paragraphes 1er et 2 » par les mots « au 1er alinéa des paragraphes 1er et 2 ».

Justification

Au paragraphe 1er, le renvoi visé à l'article VIII.10, §1er, alinéa 3 doit viser l'alinéa 2 et non l'alinéa 3.

Aux autres paragraphes, les renvois doivent être précisés afin de viser l'alinéa 1er des paragraphes 1er et 2.